



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/194
5 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-neuvième session
Genève, 10-14 septembre 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique:
 - Évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de retards survenus dans la procédure.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quarante-neuvième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste A (Asie), et le Vice-Président/Rapporteur celui d'un État membre de la liste D.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session, reproduit dans la section I ci-dessus.

Point 3: Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/WP/195), portant sur les activités entreprises en 2006, qui est soumis à la fois au Groupe de travail à sa quarante-neuvième session et au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session. Ce rapport contient des renseignements analytiques sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, à savoir les contributions volontaires et leur répartition par domaines thématiques et par régions ou pays, ainsi qu'une synthèse actualisée de la structure et des principales caractéristiques des programmes et des projets de coopération technique.

4. L'annexe I au document susmentionné (TD/B/WP/195/Add.1, en anglais seulement) présente un examen, programme par programme, des activités de coopération technique entreprises en 2006 au titre de divers programmes et projets; on y trouvera des renseignements généraux sur les activités, ainsi que sur leur impact et les résultats obtenus.

5. L'annexe II (TD/B/WP/195/Add.2, en anglais seulement) contient des données sur les contributions financières, les dépenses par projet et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes; on y trouvera également une liste de projets en cours d'exécution en 2006.

Documentation

TD/B/WP/195	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/195/Add.1	Annex I: Review of activities undertaken in 2006 (en anglais seulement)
TD/B/WP/195/Add.2	Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

Point 4: Évaluation des activités de coopération technique:

– **Évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement**

6. Dans le cadre de l'évaluation annuelle d'un programme de coopération technique, le Groupe de travail a adopté à sa quarante-troisième session, en septembre 2004, un plan triennal d'évaluation démarrant en 2005. D'après ce plan, il doit, à sa présente session, réaliser une évaluation approfondie des services consultatifs en matière d'environnement. Le rapport d'évaluation – document TD/B/WP/196 – a été établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans le domaine considéré et de deux autres membres familiers des programmes de la CNUCED et de leurs procédures de planification et d'évaluation, qui participent en outre régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED; ces deux membres ont été choisis dans le souci d'intégrer dans le processus d'évaluation les points de vue des bénéficiaires et des donateurs.

7. À sa quarante-septième session, en septembre 2006, le Groupe de travail a examiné l'évaluation approfondie du programme de coopération technique relatif à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce et il a demandé au secrétariat de lui rendre compte à sa quarante-neuvième session des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations. Le Groupe de travail a demandé aussi un nouveau rapport d'activité sur la mise en œuvre des recommandations faites au cours de l'évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux à laquelle il avait procédé à sa quarante-cinquième session, en 2005.

Documentation

TD/B/WP/196

In-depth evaluation of UNCTAD's advisory services on investment (Évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement)

Point 5: Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail

8. Au cours de la session, le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 6: Questions diverses

Point 7: Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

9. Le rapport du Groupe de travail sur sa quarante-neuvième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-quatrième session.
